

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 mars 2026  
Convocation en date du 16 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la mairie - 1 rue Nationale, à BALLOTS, sous la présidence de Mme CLAEREBOU Evelyne, Maire.

Sont convoqués :

Nom – Prénom	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir
Mme CLAEREBOU Evelyne	X			
M. CHAUVIN Maxime	X			
Mme BRETON Flora	X			
M. PELTIER Ludovic	X			
Mme SABIN Mélanie	X			
M. HOUDELIN Gaël	X			
Mme NOEL Géraldine	X			
M. RIOTTOT Fabrice	X			
Mme CORDON Carole-Anne	X			
M. LOUAISIL Denis	X			
Mme MENARD Patricia	X			
M. MOUNIER Ludovic	X			
M. QUARGNUL Franco	X			
Mme PAILLARD Christine	X			
M. LOUAISIL Eric	X			
<i>TOTAL</i>	15			
Nombre de conseillers municipaux en exercice :		15	Nombre de votants : 15	

Mme CLAEREBOU Evelyne désigne Mme SABIN Mélanie, secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

---

**Objet 2026-034 - Détermination du nombre d'adjoints**

---

Le conseil municipal de la commune de BALLOTS

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-1-1 et L.2122-2,

Considérant qu'il y a dans chaque commune un maire et un ou plusieurs adjoints ;

Considérant que la détermination du nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal, sans que le nombre d'adjoints puisse excéder 30% de l'effectif légal dudit conseil,

Ce pourcentage donne pour la commune de BALLOTS un effectif maximum de 4 adjoints.

Il vous est proposé la création de 4 postes d'adjoints.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 12 voix pour 4 adjoints, 3 voix pour 2 adjoints.

DÉCIDE la création de 4 (quatre) postes d'adjoints au maire.

